Ministère de l'Education
Nationale
Beaux-Arts

Inventaire des Sites

ETAT FRANCAIS
-:-:-:-:-:-:-:-:-

ARRETE

Le Ministre Secrétaire d'Etat à
l'Education Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des Monuments naturels et des Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 27 Août 1943 pris par application de la loi n°421 du 28 Juillet 1943;

ARRETE :

Article premier

Sont inscrites sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général la Place Kruger, la Rue Puy Blanc et les maisons les bordant à BRIVE-la-GAILLARDE (Corrèze).

Parcelles cadastrales visées:
Brive : Section K.
460.463.463bis.468.469.470.783 à 787.

Propriétaires intéressés:
463. Faure Amédée, Industriel, les Tyziès de Tayac -Dordogne-
785.786.787.469.468. FAVAREL Gaston, dame née Raynaud, rue du Puy Blanc.
460. LAPORTE René, épouse Levet Angèle, négociant, 13 rue Dubois, Limoges.
470.463bis. MAILLET Paul, (la Vve et les héritiers), rue de la Petite Place.

Article 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de BRIVE et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour ampliation
Le Conseiller du Bureau des Monuments Historiques et
G. Dary

Paris, le 11 Avril 1944.
Par Délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts

G. HILAIRE.